



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 115660

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés de financement pour les travaux d'amélioration esthétique des lignes électriques et téléphoniques, avec notamment des opérations d'enfouissement. Les collectivités compétentes en matière d'électricité entreprennent des travaux d'améliorations esthétiques des lignes électriques. Afin que des opérations analogues soient menées sur des lignes électriques situées à proximité, la mise en place, par une collectivité locale, de fourreaux loués par celle-ci à France Télécom - et, le cas échéant, à d'autres opérateurs - pourrait constituer une solution permettant à France Télécom de réduire substantiellement ses frais si la collectivité décide de prendre en charge une part significative de mise en oeuvre d'une telle solution. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur ce sujet. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'industrie.

Texte de la réponse

Lors d'opérations d'effacement des réseaux aériens, l'enfouissement coordonné des lignes électriques et téléphoniques situées dans une même zone peut être opportun aussi bien pour des raisons esthétiques qu'en termes de coût. Un dispositif spécifique a ainsi été prévu pour l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques qui utilisent des supports communs. Plus précisément, l'article L. 2224-35 du code général des collectivités territoriales, issu de la loi n° 2004-575 du 21 janvier 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, impose aux opérateurs de communications électroniques, en cas d'enfouissement de la ligne électrique aérienne, d'enfouir également leur ligne téléphonique en utilisant la partie aménagée à cet effet dans l'ouvrage souterrain construit en remplacement de l'ouvrage aérien commun. L'enfouissement d'une ligne électrique peut également fournir l'occasion de procéder à l'effacement à moindre coût de lignes téléphoniques qui, sans utiliser des supports communs, passent à proximité. Le principe et les modalités techniques et financières d'une telle opération doivent être discutés localement avec l'opérateur de communications électroniques concerné. Une participation financière des collectivités locales, soit directement, soit par la mise à disposition de fourreaux, pourrait en effet faciliter la mise en place de ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115660

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 196

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2200